

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**Temati FOS-STIK**

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit	Temati FOS-STIK
Taille du récipient	500ml
Indications sur l'enregistrement REACH	Tous les produits chimiques utilisés dans ce produit ont été inscrits en vertu de REACH, si nécessaire.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Adhésif.
Utilisations déconseillées	Polychlorure de vinyle souple

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Temati Rijnland 2 1948RL Beverwijk Netherlands www.temati.com
	T: +31 251 229 172 F: +31 251 212 380 E: temati@temati.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	Temati +31 (0)251 229 172 (Mon-Fri 09:00-17:00)
--------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (CE N° 1272/2008)**

Dangers physiques	Aerosol 1 - H222, H229
Dangers pour la santé humaine	Skin Irrit. 2 - H315 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336
Dangers pour l'environnement	Aquatic Chronic 3 - H412

2.2. Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger**

Mention d'avertissement	Danger
-------------------------	--------

Mentions de danger	H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---

Temati FOS-STIK

Mentions de mise en garde	<p>P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.</p> <p>P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.</p> <p>P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.</p> <p>P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p> <p>P314 Consulter un médecin en cas de malaise.</p>
----------------------------------	---

Contient ACÉTONE, Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

2.3. Autres dangers

Vider soigneusement les conteneurs avant élimination à cause du risque d'explosion. Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer des irritations, des rougeurs et des dermatites. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS	30-60%
Numéro CAS: 68476-85-7 Numéro CE: 270-704-2	
Classification Gaz Infl. 1A - H220 Press. Gas (Liq.) - H280	
ACÉTONE	10-30%
Numéro CAS: 67-64-1 Numéro CE: 200-662-2 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336	
Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane	10-30%
Numéro CAS: — Numéro CE: 921-024-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119475514-35-XXXX	
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Temati FOS-STIK

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Garder la personne touchée en observation. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.
Ingestion	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peut entraîner des problèmes de santé permanents
Inhalation	Toux, oppression thoracique, sensation d'oppression thoracique. Respiration sifflante/difficultés à respirer. Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.
Ingestion	L'ingestion peut provoquer une sévère irritation de la bouche, de l'oesophage et de la trachée gastro-intestinale. Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
Contact cutané	Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs, des irritations et le dessèchement de la peau. Le produit a un effet de délipidation de la peau.
Contact oculaire	Il peut y avoir des irritations et des rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment. Irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Les symptômes suivants peuvent apparaître: nausées, maux de tête, des étourdissement, toux, difficulté à respirer.
Traitements particuliers	En cas d'adhésion, ne pas forcer l'ouverture des paupières.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée, poudre sèche ou dioxyde de carbone. Mousse résistant à l'alcool.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Temati FOS-STIK

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Forme des mélanges explosifs avec l'air. Peut exploser à la chaleur ou à l'exposition aux flammes ou étincelles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.
Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone. Fumée âcre ou vapeurs.
5.3. Conseils aux pompiers	
Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Utiliser de l'eau pour maintenir froids les conteneurs exposés à l'incendie et disperser les vapeurs. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Équipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau.
Pour les non-secouristes	Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.
Pour les secouristes	Pour une plus grande protection, la tenue devrait inclure une combinaison anti-statique, des bottes et des gants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Contenir les déversements à l'une digue. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Éliminer toute source d'inflammation. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber dans de la vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Éviter le contact de l'eau avec du produit déversé ou des conteneurs qui fuient. Approcher le déversement contre le vent. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Temati FOS-STIK

Précautions d'utilisations	Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Lire et suivre les recommandations du producteur. Ne pas utiliser dans des espaces confinés sans une ventilation suffisante et/ou un appareil de protection respiratoire. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Enlever les vêtements et équipements de protection contaminés avant d'entrer dans des zones de restauration. Laver après utilisation et avant de manger, fumer ou utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail. Nettoyer chaque jour les équipements et la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Dans les conditions normales de manipulation et de stockage, des déversements de conteneurs aérosol sont peu probables. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'écart des produits suivants: Bases. Éviter l'exposition à des températures élevées ou à la lumière directe du soleil.
Classe de stockage	Aérosol extrêmement inflammable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
Description d'usage	Adhésif à base de solvant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ACÉTONE

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): VLEP 750 ppm 1800 mg/m³

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): VLEP

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants	WEL = Workplace Exposure Limits
--	---------------------------------

ACÉTONE (CAS: 67-64-1)

DNEL	Consommateur - Ingestion; Long terme : 62 mg/kg/jour Consommateur - Cutanée; Long terme : 62 mg/kg/jour Industrie - Cutanée; Long terme : 186 mg/kg/jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme : 200 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Court terme : 2420 mg/m ³ Industrie - Inhalatoire; Long terme : 1210 mg/m ³
PNEC	- eau douce; 10.6 mg/l - eau de mer; 1.06 mg/l - rejet intermittent; 21 mg/l - Sol; 33.3 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 3.04 mg/kg - Sédiments (eau douce); 30.4 mg/kg

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Temati FOS-STIK

DNEL

Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Orale; Long terme Effets systémiques: 2035 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 699 mg/kg p.c. /jour
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 773 mg/kg p.c. /jour
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 608 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. S'assurer que le flux d'air est dirigé à l'écart du travailleur. Utiliser un appareil de protection respiratoire homologué si la contamination dans l'air est au dessus du niveau acceptable. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. La sécurité intégrée nécessite aussi de maintenir les concentrations en gaz, vapeurs ou poussières en dessous des limites inférieures d'explosivité. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. S'assurer que les opérateurs sont formés pour réduire leur exposition.

Protection individuelle

Porter des vêtements de protection.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. (PE/PA/PE), 2.5mil (0.06mm), >480 min. Caoutchouc nitrile. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément.

Autre protection de la peau et du corps

Prévoir une fontaine oculaire. Éviter le contact avec la peau. Porter une combinaison appropriée pour prévenir l'exposition de la peau.

Mesures d'hygiène

Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Porter un appareil de protection respiratoire à adduction d'air dans des espaces confinés ou peu ventilés. Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Lors de la pulvérisation, porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre à gaz, type AX.

Risques thermiques

Extrêmement froid, peut provoquer des engelures.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Les résidus et conteneurs vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Aérosol.

Temati FOS-STIK

Couleur	Ambré.
Odeur	Acétone. Cétonique.
Seuil olfactif	Absence de données.
pH	pH (solution concentrée): 7
Point de fusion	Aucune information requise.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Gaz de pétrole liquéfiés: -40 to -2°C Acétone: 56°C Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane: 75 to 93°C
Point d'éclair	Une méthode de point d'éclair n'est pas disponible, mais le principe composante dangereuse, le propulseur a un point d'éclair <-60°C avec des limites d'inflammabilité de volume supérieur de 10.9% et 1.4% volume inférieur. Température d'auto inflammation est de 410 à 580C.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Facteur d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information requise.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible.
Autre inflammabilité	Pas de données de test particulières disponibles.
Pression de vapeur	5 bar @ 20°C 8 bar @ 50°C
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Liquide: 0.84 @ 20°C
Densité apparente	Non applicable.
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Gaz de pétrole liquéfiés: 365°C
Température de décomposition	Non disponible.
Viscosité	Liquide: 50-150 cP @ 20°C 40 - 130 mm ² /s @ 20°C
Propriétés explosives	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Oui Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<u>9.2. Autres informations</u>	
Taille de particules	Aucune information requise.
Composé organique volatile	545g/l

Temati FOS-STIK

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Stable dans les transport ou les conditions de stockage recommandées..

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Très volatile.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Ne polymérisera pas. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Eviter l'accumulation de vapeurs dans des zones basses ou confinées.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Oxydants puissants. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Résumé Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Résumé Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Temati FOS-STIK

Résumé Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Résumé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Effets toxicologiques Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ >20 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Non irritant.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Non sensibilisant.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non sensibilisant.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Aucune cancérogénicité chez l'homme attendue.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Ne contient pas de substance toxique pour la reproduction avérée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Temati FOS-STIK

Exposition unique STOT un	Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Une surexposition aux solvants organiques peut déprimer le système nerveux central, entraînant des vertiges et une intoxication, et, à très fortes concentrations, la perte de conscience et la mort.
<u>toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</u>	
Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Pas présumé présenter un risque d'aspiration, sur la base de la structure chimique.
.	
Inhalation	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact cutané	Le spray s'évaporerait et refroidirait rapidement et peut provoquer des gelures ou des brûlures par le froid en cas de contact avec la peau.
Voie d'exposition	Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

ACÉTONE

Effets toxicologiques	La toxicité de cette substance a été évaluée lors de l'enregistrement REACH.
<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	5 800,0
Espèces	Rat
ETA orale (mg/kg)	5 800,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	15 800,0
Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	15 800,0
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l)	76,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	76,0
<u>Sensibilisation cutanée</u>	
Sensibilisation cutanée	Les études épidémiologiques n'ont pas démontré de sensibilisation cutanée.
.	
Contact cutané	Irritant pour la peau.
Contact oculaire	Irritant pour les yeux.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycloalcanes, <5% n-hexane

Temati FOS-STIK

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 000,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 2 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Espèces Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Temati FOS-STIK

Écotoxicité Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Écotoxicité Les informations fournies sont basées sur des données des composants et des produits similaires.

12.1. Toxicité

Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner à long terme des effets néfastes pour l'environnement aquatique.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Toxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Le produit n'est pas considéré comme présentant un danger étant donné sa nature physique. Très volatile.

ACÉTONE

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 5540 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 8800 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques NOEC, 8 hours: 530 mg/l/8 d, Algues

Toxicité aiguë - microorganismes EC₁₂, 30 min: 1000 mg/l, Boues activées

Toxicité aiguë - terrestre DL₅₀, 48 heures: 0.1 - 1 mg/cm², Eisenia Fetida (ver de terre)

toxicité aquatique chronique

Toxicité chronique - invertébrés aquatiques NOEC, 28 jours: 2212 mg/l, Daphnia magna

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, : 10-100 mg/l, Poissons
NOEC, : 1-10 mg/l, Poissons

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CL₅₀, : 1-10 mg/l, TISBE Marine copepod
NOEC, : 0.1-1 mg/l, TISBE Marine copepod

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CL₅₀, : 10-100 mg/l, Algues

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Temati FOS-STIK

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

ACÉTONE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Potentiel de bioaccumulation La bioaccumulation est peu probable.

ACÉTONE

Potentiel de bioaccumulation FBC: 3, Valeur estimée.

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <5% n-hexane

Potentiel de bioaccumulation Non disponible.

Coefficient de partage log Pow: 3.4 - 5.2

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Facilement absorbé sol

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

ACÉTONE

Mobilité Mobile.

Coefficient d'adsorption/désorption Sol - Kd: 1.5 L/kg @ 20°C

Constante de Henry 2.929 - 2.070 Pa m³/mol @ 25°C eau
3.311 Pa m³/mol @ 25°C eau de mer

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Temati FOS-STIK

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

Informations écologiques sur les composants

GAZ DE PÉTROLE LIQUÉFIÉS

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

ACÉTONE

Résultats des évaluations PBT et vPvB Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Non disponible.

Informations écologiques sur les composants

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, <5% n-hexane

Autres effets néfastes Le produit contient une substance qui est toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	S'assurer que les contenants sont vides avant rejet (risque d'explosion) Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères
Méthodes de traitement des déchets	Ne pas percer ou incinérer, même vide. Éviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Les résidus et contenants vides doivent être considérés comme des déchets dangereux selon les dispositions locales et nationales.
Classe déchet	Aérosol plein ou partiellement vide: 16 05 04, Aérosol vide: 15 01 10 (Contenant des résidus dangereux), Aérosol vide: 15 01 04 (Contenant des résidus non dangereux).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions des quantités limitées de CDG CPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport des aérosols de moins de 1L emballés dans des cartons de moins de 30kg poids brut d'être exemptés de contrôle, à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences des règlements, pour montrer qu'ils sont transportés en quantités limitées. Aérosols non emballés doivent montrer ce qui suit.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS

Temati FOS-STIK

Nom d'expédition (ICAO) AEROSOLS

Nom d'expédition (ADN) AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID 2,5F

Etiquette ADR/RID 2.1

Classe IMDG 2.1

Classe/division ICAO 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG SG69, SW1, SW22

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Autorisations (Règlement 1907/2006 l'annexe XIV) Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.

Restrictions (Règlement 1907/2006 l'annexe XVII) Aucune restriction d'usage spécifique n'est connue pour ce produit.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Temati FOS-STIK

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Aerosol 1 - H222, H229: Eléments de preuve. Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, STOT SE 3 - H336, Aquatic Chronic 3 - H412: Méthode par le calcul.
Publié par	Département technique
Date de révision	22/01/2021
Révision	9.2
Remplace la date	26/06/2020
Numéro de FDS	22063
Mentions de danger dans leur intégralité	H220 Gaz extrêmement inflammable. H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.